

Entreprise : **HYDRO CONCEPT**

Avenue J-P. Marty 11190 COUIZA

Adresse : Tél. 04 68 31 05 16

et 06 73 97 45 74

Tél / Fax : N° Siret 517 738 746 00016

Portable :

Mail : *hydroconcept@orange.fr*

Interlocuteur : *CONEJERO FREDERIC / GIANI*

A RENSEIGNER

PAR

L'ENTREPRISE

AYANT REALISE

LES TRAVAUX

COMMUNE DE *CASTELNAUDARY*

DOSSIER DE RECOLEMENT

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. *SARL FRANC BON VIVANT (Restaurant Le grenier)*

Adresse :

..... *40 Route de St Martin Lalande*

..... *11400 CASTELNAUDARY*

FILIERE INSTALLEE

..... *BAG de 1000 litres*

..... *Puissance 02 fix 21.30 EH de SAINT-DIZIER ENVIRONNEMENT*

Exemple : FOSSE TOUTES EAUX DE 3000 LITRES AVEC PREFILTRE INTEGRE, SUIVI D'UN FILTRE A SABLE
VERTICAL DRAINE DE 25 M²

Dossier à adresser à :
SPANC – CCCLA
40 avenue du 8 mai 1945
BP 1161
11491 CASTELNAUDARY CEDEX

DOSSIER

Photos du chantier

- Prétraitement (avant et après pose)
- Traitement
- Ventilation
- Exutoire
- TRANSMIS AU S.R.A.M.C

Fiche technique de la filière

Filière traditionnelle :

- Prétraitement :
 - Fosse toutes eaux : Volume :M3
 - Type de matériau filtrant :
- Traitement :
 - Type de traitement :

Si Tranchées d'infiltration : Nbre :
MI :
Total MI :

Si Filtre à sable Vertical : Longueur :
Largeur :
Hauteur :

Autres :

.....
.....
.....

Filière agréée (filtre compact ou microstation) :

- Numéro d'agrément :
- Dénomination commerciale : O2 Fix.....S.T. DIZIER ENVIRONNEMENT
- Capacité maximale de traitement : 21-32.EH
- Fonctionne par intermittence : oui ☐ non ☐
- Souscription d'un contrat de maintenance : oui ☐ non ☐ A 101M.

Filtre planté :

- Numéro d'agrément :
- Dénomination commerciale :
- Capacité maximale de traitement : EH
- Nombre de bassins :
- Profondeur :
- Surface totale :

Caractéristique des différents regards du filtre

.....
.....
.....
.....

Rejet

- Par infiltration : oui ☒ non ☐
- Direct : oui ☐ non ☐ Si oui,
 - au fossé oui ☐ non ☐
 - autre oui ☐ non ☐ Préciser

Pièces à produire par l'entreprise lors du contrôle de réception

- Document et bon de livraison de la fosse toutes eaux et (ou) bac à graisse et (ou) système agréé
- Bon de pesée ainsi que provenance des différents matériaux constituant les ouvrages, à savoir : sable filtrant, sable de calage, gravier 20/40 (l'entreprise veillera à ce que les copies soient visibles)
- Bon de vidange des ouvrages existants ainsi que lieu de dépotage

Les pièces demandées dans ce dossier sont obligatoires pour la délivrance du certificat de conformité.

Le service SPANC

ATTESTATION DE MISE EN SERVICE

MINISTATION O2FIX 21-30 EH

CLIENT & SITE D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

CLIENT :

HYDROCONCEPT

40 Route de St Martin Lalande

11400 Castelnaudary

SITE D'IMPLANTATION :

RESTAURANT LE GUEULETON

11400 CASTELNAUDARY

CAPACITE DE LA MINISTATION

Capacité de la ministration O2FIX : 21-30 EH

Eaux usées de restaurant

Amenée des eaux usées à traiter : gravitaire

Rejet des eaux usées traitées gravitaire en réseau EU

Implantation en espaces verts

Absence de nappe phréatique permanente ou temporaire

Absence de charges roulantes ou de stockage au droit de la filière

DATE DE MISE EN SERVICE : 7 SEPTEMBRE 2020

Mise en service électromécaniques et électriques

Pose conforme

COMMENTAIRES ET/OU RESERVES

Alimentation provisoire de l'armoire de commande de la ministration O2FIX

Alimentation définitive à raccorder à l'armoire de commande ultérieurement par le Client.

Fait à Bernis, le 14 septembre 2020, pour valoir ce que de droit,

Jean-Patrick AYROLES

Responsable Secteur OCCITANIE

06 14 68 12 88

Agence SUD
RN113

30620 BERNIS

N° Téléphone : 04 66 74 23 33

N° Fax : 04 66 74 36 65

N° Client : PUM PLASTIQUES 11 CARCASSONNE

Transporteur :

N° projet : P2006114.00001

N° Commande: **CVE2002451**

Notre référence : LE GUEULETON - 11 - CASTELNAUDARY

Votre n° document : **NCN41519**

Votre référence :

Rue Gay Lussac - Zi
59147 - Gondécourt - France
N° TVA intracommunautaire:

N° Téléphone : (33) 3 28 55 25 10
N° Fax : (33) 3 28 55 25 15

FR04407759059

Page 1

Bon de livraison N° BLE202656

Adresse de livraison

RESTAURANT LE GUEULETON
HYDRO-CONCEPT
40 ROUTE DE ST MARTIN LALANDE
ZI DE LA BOURIETTE
11400 CASTELNAUDARY

A l'attention de CONEJERO
N° téléphone : 06 73 97 45 74

Le 26 Août 2020

Date de livraison demandée le: 31/08/2020

Référence	Désignation	Quantité	Code unité	Poids
O2FIX21-30	MICROSTATION EPURATION 21-30EH N° Intracom. : 84212100	1	U	1000
ARMOIREO2FIX21-50	ARMOIRE EXT. O2FIX 21 - 50 EH N° Intracom. : 84212100	1	U	0
				1000

Réserves à la livraison :

La marchandise et sa notice tech. quittent nos ateliers en parfait état. Elle est confiée à un tiers transporteur, responsable de son état. Il vous appartient de faire les réserves d'usage à l'instant même de la réception en présence du livreur, si l'état du colis présente une anomalie. Ces réserves doivent être mentionnées sur le BL du transporteur et confirmées par lettre AR sous 48 heures. Pénalités de retard exclues sauf contrat formel délivré par Saint Dizier Environnement avant la commande.

Déchargement :

Sauf accord spécifique avec Saint Dizier Environnement, prévoir un engin de levage pour assurer le déchargement d'une remorque type tautliner. Si le déchargement s'avère impossible, une 2ème présentation vous sera facturée par le transporteur. Se conformer à nos documentations et notices jointes : pose, manutention, sécurité, entretien.

Réserves de propriété :

Toutes nos ventes sont soumises à la clause de réserves de propriété (article 7) de nos conditions générales de vente.

Adresse de facturation

PUM PLASTIQUES SIEGE
ZAC CROIX BLANDIN 4 RUE RENE FRANCAIT
CS80002
51684 REIMS CEDEX 2
France

Adresse du donneur d'ordre

PUM PLASTIQUES 11 CARCASSONNE
RUE ARISTIDE BERGES
ZI DE LA BOURIETTE
11000 CARCASSONNE
France

N° téléphone : 04 68 77 07 19

N° fax : 04 68 47 58 33

N° portable :

► O2FIX® 21 à 50 EH

Station d'épuration biologique en polyéthylène

Ⓢ A lit fluidisé



DIMENSIONNEMENT

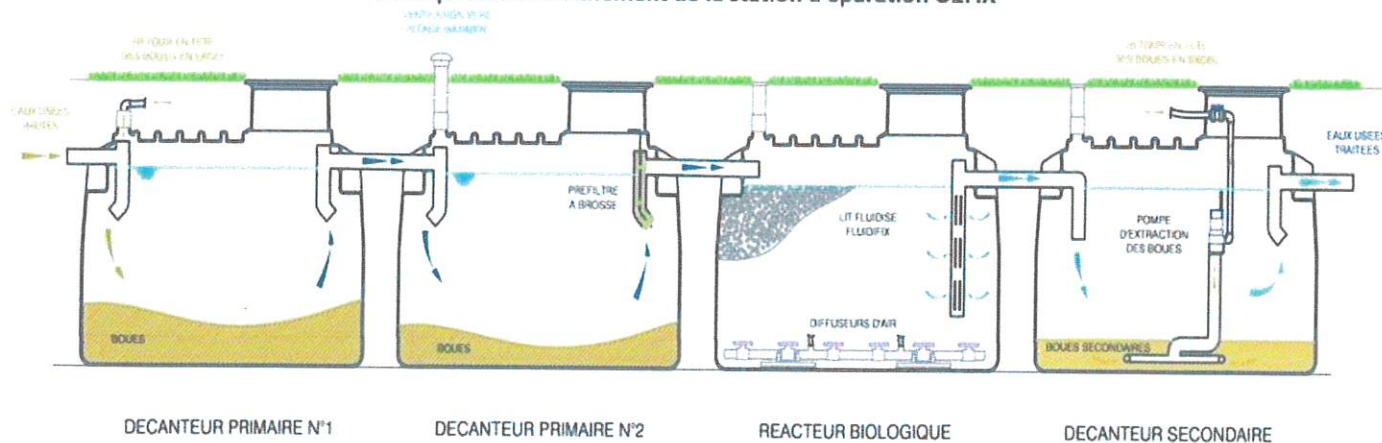
Référence	Nb EH	Vol. eaux usées (m3/jour)	Charges de pollution max. (kg/jour)			Largeur (mm)	Hauteur (mm)	Longueur (mm)	DN (mm)	FEE (mm)	FES (mm)	Poids (kg)	Nb cuves
			DCO	DBO5	MES								
O2FIX21-30	21 à 30	4,5	3,6	1,8	2,7	1380	2020	4 X 2130	110	600	720	1150	4
O2FIX31-40	31 à 40	6,0	4,8	2,4	3,6	1600	2020	4 X 2380	110	600	720	1350	4
O2FIX41-50	41 à 50	7,5	6,0	3,0	4,5	1600	2290	4 X 2380	110	600	720	1550	4

MISE EN OEUVRE

POSE :
cf. fiche de pose DQT144

ENTRETIEN :
cf. DQT031

Principe de fonctionnement de la station d'épuration O2FIX



► O2FIX® 21 à 50 EH

Station d'épuration biologique en polyéthylène

● A lit fluidisé



Traitement biologique des eaux usées domestiques

♦ APPLICATION

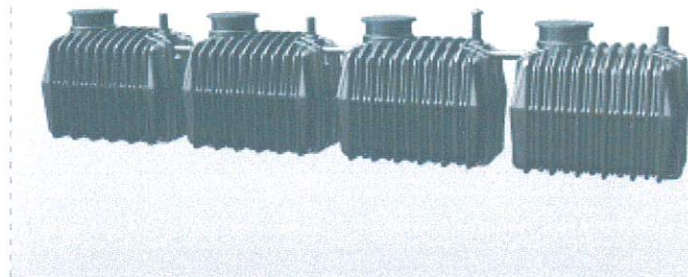
La station d'épuration biologique compacte O2FIX® est destinée à traiter les eaux usées domestiques et industrielles :

- ✓ des petites collectivités, des villages ou hameaux
- ✓ des lotissements, immeubles et bâtiments publics
- ✓ des hôtels, gîtes et campings
- ✓ des sites commerciaux et industriels
- ✓ des bases de vie, chantiers et camps

♦ TAILLE : 21 à 50 EH

♦ AVANTAGES

- ✓ Conformité : conforme aux normes et aux réglementations françaises (arrêté ministériel du 21 juillet 2015) et européennes (EN 12566-3) les plus contraignantes. Modèle testé selon les essais de performance du marquage CE et évalué pour les variations de charge et intermittence.
- ✓ Performances et fiabilité : double décantation primaire (meilleure décantation primaire et rétention des graisses, tamponnement des débits de pointe, digestion anaérobie des boues primaires plus active) et réacteur biologique à lit fluidisé (performances épuratoires, média incolmable, faible consommation énergétique, faible production de boues biologiques, diffuseurs d'air à haut rendement)
- ✓ Implantation aisée : faible emprise au sol et modèle adapté pour une pose dans toutes les conditions de terrain (parcelles réduites, terrains en pente ou en terrasse, présence de nappe, sous voirie, hors sol...)
- ✓ Matériaux légers et inertes aux eaux usées domestiques
- ✓ Modèle économique : livrée prête à poser, modèle simple et fiable en exploitation, modèle aisé à délocaliser
- ✓ Evolutivité : possibilité de renfort en présence de nappe phréatique
- ✓ Implantation compacte : pose enterrée, semi-enterrée ou hors sol avec implantation possible en long, en L ou en U
- ✓ Garantie décennale par assurance complétée par une Epers



CONCEPTION

- ♦ Cuve en polyéthylène avec structure nervurée en renforts
- ♦ Hauteur de remblai maximale au-dessus de la cuve (sous espaces verts) : 0,38 m
- ♦ Réacteur biologique à lit fluidisé avec média support à haute performance (surface spécifique biologique : 850 m²/m³)
- ♦ Conception gravitaire et modulaire de 4 cuves selon les contraintes d'implantation
- ♦ Raccordements par tubulures
- ♦ 1 puits d'accès par cuve avec couvercle Ø 600 en A15 associé à une trappe de visite
- ♦ Armoire de commande extérieure (H800 x L600 x P250 mm) - ARMOIREO2FIX21-50

FONCTIONNEMENT

La station d'épuration biologique O2FIX® est constituée :

- ♦ décanteur primaire double cuve : prétraitement au fil de l'eau, décantation des MES, rétention des graisses, optimisation de la digestion anaérobie des boues (primaires et biologiques en excès stockées) en vue de la réduction du volume de boues à extraire.
- ♦ réacteur biologique à lit fluidisé : conception validée par une maîtrise hydraulique associée aux propriétés du support biologique et aux performances des diffuseurs d'air alimentés par un compresseur de haute fiabilité. Les performances épuratoires sur les paramètres DCO, DBO5 et MES répondent aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 même dans des conditions de fortes sous-charges ou de charges variables.
- ♦ décanteur secondaire : séparation des boues biologiques avant rejet ; les boues en excès sont ensuite soutirées et transférées vers le décanteur primaire. Les eaux traitées peuvent être rejetées dans le milieu superficiel ou par infiltration dans le sol ou être réutilisées après un post-traitement.

OPTIONS

- ♦ Renforts avec pattes d'ancrage pour implantation avec nappe phréatique - RENFO2FIX
- ♦ Ingénierie et Plans - ETUDEO2FIX
- ♦ Mise en service - MOO2FIX
- ♦ Contrat d'entretien et de maintenance - CONTRATO2FIX

ATTESTATION D'ASSURANCE**R.C & DÉCENNALE | EQUILIBRE**

Édité le : 01/09/2020

Validité : 31/08/2021

Police N° : PROW-60028-A

Responsabilité Civile & Décennale des entreprises du bâtiment.

L'INTERMÉDIAIRE**GROUPE VSA****Service Gestion**
Rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
Tel : 05.33.52.08.40**Siège Social**
60 Bd Serurier
75019 Paris
Tel : 01.40.18.32.06
ORIAS : 07 030 092**LE SOUSCRIPTEUR****HYDRO-CONCEPT**Rte Minervoise
11000 Carcassonne

Mutuelle d'assurances Bresse Bugey, atteste que le souscripteur (ci-dessus)
est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Décennale obligatoire et Responsabilité Civile Professionnelle :

Police N° :	PROW-60028-A
A effet du :	01/09/2020
Reprise du passé :	Non
Période de validité :	01/09/2020 - 31/08/2021



Authentification par QR code

CHAMPS D'APPLICATION

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes (selon les définitions données à l'Annexe ci-après)

N°	Activité
4.9	Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés
1.3	Terrassement
1.6	V.R.D (Voiries Réseaux Divers)

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales
CG RCD BRESSEBUGEY 052020

ATTESTATION D'ASSURANCE

R.C & DÉCENNALE | EQUILIBRE

Édité le : 01/09/2020
Validité : 31/08/2021
Police N° : PROW-60028-A

Responsabilité Civile & Décennale des entreprises du bâtiment.

CHAMPS D'APPLICATION (SUITE)

- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.
- Ce contrat couvre les chantiers réalisés par l'Assuré en France, Corse, Guadeloupe, Martinique, à la Réunion et en Guyane.
- La police et les garanties sont conditionnées au fait que le marché du client ne dépasse pas **300 000 Euros (HT)**. La police a pour objet de garantir les interventions de l'assuré sur les chantiers de construction à condition que le coût global des travaux tous corps d'état ne soit pas supérieur à **15 000 000 Euros (HT)** (sauf si un CCRD a été conclu). Par ailleurs, le chiffre d'affaires de l'Assuré doit être inférieur à **500 000 Euros** et l'effectif est limité à **10 employés**. Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'assureur et de la mobilisation des garanties.
- En cas de sous-traitance (limitée à 30% de l'activité sauf accord exprès de l'Assureur), la garantie est conditionnée à la production par l'assuré des attestations RC professionnelle et RC décennale du sous-traitant couvrant les activités réellement sous-traitées pendant la période de réalisation du chantier. Ces conditions cumulatives sont substantielles et déterminantes de l'engagement de l'assureur et de la mobilisation des garanties.
- Lorsque la responsabilité de l'assuré se trouve engagée solidairement ou in solidum, la garantie est limitée à sa propre part de responsabilité dans ses rapports avec le ou les coobligés.
- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ⁽¹⁾.
 - Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - D'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATEc), valides et non mis en observation par la C2P ⁽²⁾.
 - D'une appréciation technique d'expérimentation (ATEx) avec avis favorable.
 - D'un Pass Innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus l'assuré en informe l'assureur.

OBJET DE LA GARANTIE PROPOSÉE

NATURE DE LA GARANTIE

Responsabilité Civile Décennale obligatoire :

- Le contrat proposé garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.
- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaire.
- Responsabilité du sous-traitant en cas d'atteinte à la solidité de l'ouvrage. Cette garantie est proposée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

Responsabilité Civile avant et après livraison-réception :

- La garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Assuré pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et résultant de ses activités professionnelles déclarées, que ce soit en cours ou après exécution des travaux. La garantie proposée ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions de la garantie.

MONTANT DE LA GARANTIE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

- En habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
- Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1^{er} du Code des assurances.
- Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice du souscripteur, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
- Lorsque la responsabilité de l'assuré se trouve engagée solidairement ou in solidum, la garantie est limitée à sa propre part de responsabilité dans ses rapports avec le ou les coobligés.

DURÉE ET MAINTIEN DE LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE

- La garantie proposée s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur le souscripteur en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG RCD BRESSEBUGEY 052020

Édité le : 01/09/2020
 Validité : 31/08/2021
 Police N° : PROW-60028-A

ATTESTATION D'ASSURANCE
R.C & DÉCENNALE | EQUILIBRE

Responsabilité Civile & Décennale des entreprises du bâtiment.

MONTANT DES GARANTIES & FRANCHISES
A - 1. RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT RÉCEPTION / LIVRAISON

Nature des garanties	Limites ⁽¹⁾	Franchises
Tous dommages confondus dont :	2 000 000,00 €	—
Dommages corporels	2 000 000,00 €	3 000,00 €
Faute inexcusable	250 000,00 €	3 000,00 €
Dommages matériels	500 000,00 €	3 000,00 €
Dommages immatériels	50 000,00 €	3 000,00 €
Dommages incendie	250 000,00 €	3 000,00 €

A - 2. RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS RÉCEPTION / LIVRAISON

Nature des garanties	Limites ⁽¹⁾	Franchises
Tous dommages confondus dont :	2 000 000,00 €	—
Dommages corporels	500 000,00 €	—
Dommages matériels	500 000,00 €	3 000,00 €
Dommages immatériels consécutifs	250 000,00 €	3 000,00 €
Dommages immatériels non consécutifs	80 000,00 €	3 000,00 €
Dommages incendie	50 000,00 €	3 000,00 €

B - RESPONSABILITÉ CIVILE & DÉCENNALE

Nature des garanties	Limites ⁽¹⁾	Franchises
RC & Décennale obligatoire - Ouvrage soumis à obligation d'assurance	⁽¹⁾ Ci-dessous	3 000,00 €
Ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance limité à la solidité	500 000,00 €	3 000,00 €
En cas d'intervention en qualité de sous-traitant limité à la solidité	500 000,00 €	3 000,00 €

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R. 243-3 alinéa 1^{er} du Code des assurances.
C - GARANTIE COMPLÉMENTAIRE

Nature des garanties	Limites ⁽¹⁾	Franchises
Garantie biennale de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	50 000,00 €	3 000,00 €

⁽¹⁾ Par année d'assurance
 La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales
 CG RCD BRESSEBUGEY 052020

 RCDPRO, une marque du Groupe PROWESS Assurances
 207, Avenue du Maréchal LECLERC - 91300 MASSY

 Tél. : 01 45 65 50 50 - choix 1 | Fax : 01 45 65 51 01 | in @ f
 Mail : souscription@rcdpro.fr | Site internet : www.rcdpro.fr

Paraphe

Édité le : 01/09/2020
 Validité : 31/08/2021
 Police N° : PROW-60028-A

ATTESTATION D'ASSURANCE

R.C & DÉCENNALE | ÉQUILIBRE

Responsabilité Civile & Décennale des entreprises du bâtiment.

MENTIONS LÉGALES

RCDPRO - Groupe PROWESS Assurances - 207, Av du Maréchal Leclerc, 91300 Massy - 01 45 65 50 50 - ORIAS 11 061 864-
 contact@rcdpro.fr

Assureur : **Mutuelle BRESSE BUGEY** société d'assurance mutuelle en activité depuis 120 ans (membre de l'union UNIRE - Matricule ACPR n°4050548) - Siège social : 275 rue Prosper Convert 01440 VIRIAT - Enregistrée au RCS sous le numéro : 77938997200018 -
 unire-assurances.fr/mutuelle-bresse-bugey

La souscription a été confiée à **AXRE INSURANCE** - Marque de la société ABAS INSURANCE - Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurance au capital de 100.000€ - Siège social : 199 Bd Pereire 75017 Paris - RCS Paris 814 094 181 - ORIAS : 16000244 -
 Adresse postale : RD 191 - ZONE DES BEURRONS - 78680 EPONE

SIGNATURE DE L'ASSUREUR



- - Fin de l'attestation - -

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales
 CG RCD BRESSEBUGEY 052020

RCDPRO, une marque du Groupe PROWESS Assurances
 207, Avenue du Maréchal LECLERC - 91300 MASSY

Tél. : 01 45 65 50 50 - choix 1 | Fax : 01 45 65 51 01 | in @ f
 Mail : souscription@rcdpro.fr | Site internet : www.rcdpro.fr

Paraphe

ATTESTATION D'ASSURANCE

R.C & DÉCENNALE | EQUILIBRE

Responsabilité Civile & Décennale des entreprises du bâtiment.

4.9 - Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés

Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes, sols coulés à base de résine, sols coulés à base hydraulique (béton ciré).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité, sous carrelage non immergé, à l'intérieur de locaux,
- étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.

1.3 - Terrassement

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols.

Cette activité comprend les travaux suivants, ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'ouvrages :

- rabattement de nappes,
- remblaiement,
- enrochement non lié et gabions,
- comblement (sauf des carrières).

1.6 - V.R.D (Voiries Réseaux Divers)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux de :

- réalisation de jardins, d'espaces verts,
- pose de bordures, de dallages, de pavages,
- maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,
- installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,
- éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG RCD BRESSEBUGEY 052020

RCDPRO, une marque du Groupe PROWESS Assurances
207, Avenue du Maréchal LECLERC - 91300 MASSY

Tél. : 01 45 65 50 50 - choix 1 | Fax : 01 45 65 51 01 | in   
Mail : souscription@rcdpro.fr | Site internet : www.rcdpro.fr

Paraphe

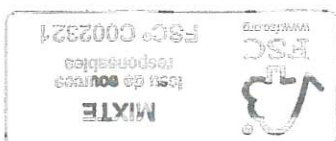












SEMENT SUD MIDI PYRÉNÉES
IS
DUN

BON DE LIVRAISON LC20090829



132 78



RCS : BORDEAUX 494 024 409

Adresse Point d'expédition
CASTELNAUDARY
Rte de Fendelle
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 55 15

Fax :

FACTURE

Client
1HYDROCONCEPT HYDROCONCEPT .

Chantier

HYDROCONCEPT .
SAINT JEAN
11000 CARCASSONNE

446

Date arrivée	03/09/2020	15:46:21	Transport	Informations Pesées	
Date pesée/chargement	03/09/2020	15:55:15	BA889AY	Entrée	Sortie
Ref Cde Client	Cde Zéphyr		4X2 BENNE 10 T	7,500 T Manuelle	14,900 T Manuelle
			Départ		

Article	Dénomination	Col	Vrac	Qté	P.U.	Mont. H.T.	Cumul jour Chantier/Client
SAVCALAGE	GRAVILLON DE CALAGE			7,400 T	19,75	146,15	14,100
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes			7,400 T	0,20	1,48	

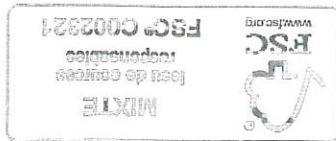
Taux T.V.A.	H.T.	T.V.A.	H.T.	147,63 €
20%	147,63	29,53	T.V.A.	29,53 €
			T.T.C.	177,16 €

Règlement par : Carte Bancaire - 03/09/2020 - 177,16 €

Le client accepte sans réserve les conditions générales de vente figurant au verso

Nom et signature du chauffeur **Signature du client**

EXACOMPTA


 LISSEMENT SUD MIDI-PYRÉNÉES
 03 32 78

BON DE LIVRAISON LC20090786


 Client
 1HYDROCONCEPT HYDROCONCEPT

Chantier

 HYDROCONCEPT
 SAINT JEAN
 11000 CARCASSONNE

RCS : BORDEAUX 494 024 409

 Adresse Point d'expédition
 CASTELNAUDARY
 Rte de Fendelle
 11400 CASTELNAUDARY
 Tél : 04 68 23 55 15

Fax :

FACTURE

LUT

Date arrivée	03/09/2020	15:01:04
Date pesée/chargement	03/09/2020	15:06:00
Ref Cde Client	Cde Zéphyr	

Transport		Informations Pesées	
		Entrée	Sortie
BA889AY		7,500 T	14,200 T
4X2 BENNE 10 T	Départ	Manuelle	Manuelle

Article	Dénomination	Col	Vrac	Qté	P.U.	Mont. H.T.	Cumul jour Chantier/Client
SAVCALAGE	GRAVILLON DE CALAGE			6,700 T	19,75	132,33	6,700
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes			6,700 T	0,20	1,34	

Taux T.V.A.	H.T.	T.V.A.	H.T.	
20%	133,67	26,73		133,67 €
			T.V.A.	26,73 €
			T.T.C.	160,40 €

Règlement par : Carte Bancaire - 03/09/2020 - 160,40 €

Le client accepte sans réserve les conditions générales de vente figurant au verso

Nom et signature du chauffeur
 Signature du client



Avenue Jean Pierre Marty 11190 COUIZA
Tél. 04 68 31 05 16 - Email : hydroconcept11@orange.fr
SIRET 517 738 746 00018 - APE 4669B

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES SOUS PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

N° D'AGRÉMENT : 2019NS0110002

N° 1113

L'ensemble des informations nominatives ci-dessous a un caractère confidentiel

PRODUCTEUR	
NOM DU RESPONSABLE :	NOM ou RAISON SOCIALE et ADRESSE :
Adresse du lieu de facturation (si différent de l'adresse du lieu de pompage ci-contre)	Remplacement Le GUEULETON 40 R ^e de S ^t MARTIN LACANDE 11400 CASIEUX-DARY
ICPE: ☐ OUI ☐ NON	
DESIGNATION DU SOUS-PRODUIT D'ASSAINISSEMENT :	
☐ déchets de dégrillage (19 08 01) ☐ boues de STEP déshydratées (19 08 05) ☒ huile et graisse organique (19 07 09) ☐ sables (19 08 02) ☒ boues de STEP liquides (19 08 05) ☐ Autres (à préciser) : ☐ boues de fosses septiques (20 03 04) ☐ déchets de curage de réseau (20 03 06)	
Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus Signature :	Date et heure de remise au transporteur : 01/03/2020 Quantité approximative remise au transporteur (en m ³) : 65-3

COLLECTEUR - TRANSPORTEUR	
RAISON SOCIALE : HYDRO CONCEPT Avenue J-P. Marty 11190 COUIZA Tél. 04 68 31 05 16 et 06 73 97 45 74 N° Siret 517 738 746 00018	RESPONSABLE : COMEJERO FREDERIC TEL : FAX :
STOCKAGE - REGROUPEMENT : ☐ NON ☐ OUI	NOM DU CHAUFFEUR DU VEHICULE : R ^e COINDANT LAURENT N° d'immatriculation : CN 597 F2
Lieu de regroupement : Nombre de bordereaux : En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.	Je soussigné, m'engage à respecter le règlement relatif aux conditions d'admission sur le site de dépotage. Signature :

UNITE DE RECEPTION et de TRAITEMENT	
LIEU DE RECEPTION N° 1 SUEZ Eau-France SAS Station d'Epuration Saint-Jean Chemin des Gravières 11000 CARCASSONNE	☒ accepté ☐ refusé Motif de refus : Date : 01/03/2020
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) : 6-3 Nombre de bordereaux :	Nom et signature :
LIEU DE RECEPTION N° 2	☐ accepté ☐ refusé Motif de refus : Date :
Quantité reçue (en tonnes ou m ³) : Nombre de bordereaux :	Nom et Signature :

VOLET blanc : à conserver par le producteur
VOLET jaune : à conserver par le collecteur
VOLET rose : à retourner au producteur après traitement
VOLET vert : à conserver par le destinataire